



16^e Biennale de la danse, groupe de Villeurbanne, *Les Pointillés : Faites, Fête !*, 2014 © Stéphane Rambaud

La Biennale de la danse organise la 14^e édition du Défilé, parade chorégraphique fruit de la collaboration entre des acteurs locaux (structures socioculturelles, associations, équipements culturels, collectivités...) mobilisant entre 150 et 500 participants amateurs, et des équipes artistiques professionnelles placées sous la direction de chorégraphes.

Initié en 1996 dans le cadre des Projets Culturels de Quartiers, le Défilé s'inscrit depuis dans la politique de valorisation des quartiers et de leurs populations. Il entend rassembler et faire se rencontrer les générations, les cultures et les divers groupes sociaux en organisant une mixité entre personnes issues des quartiers prioritaires de la Politique de la ville et personnes issues du reste de la ville.

L'organisation générale et financière de la manifestation relève de la responsabilité d'un Comité de pilotage.

Celui-ci, présidé par M. Cédric Van Styvendael, Vice-président de la Métropole de Lyon délégué à la Culture, réunit la Biennale de la danse et les partenaires du Défilé : la Métropole de Lyon, l'État (Préfecture du Rhône, Direction Régionale des Affaires Culturelles Auvergne Rhône-Alpes, Commissariat Général à l'Égalité des Territoires), le Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes, la Ville de Lyon, la Caisse des Dépôts et la Maison Métropolitaine d'Insertion pour l'Emploi.

En juillet 2022 le Comité de pilotage sélectionnera 12 projets régionaux, sur la base du présent appel à projets, élaboré et diffusé largement par la Biennale de la danse.

Dans sa sélection, le Comité de pilotage du Défilé sera plus que jamais attentif à :

- la mobilisation d'habitants des quartiers prioritaires de la Politique de la ville
- l'implication des jeunes
- la collaboration avec des établissements scolaires
- l'association entre structures et/ou territoires, qui s'affirme comme une voie intéressante pour la mixité et la mobilité des participants,
- la volonté de faire bénéficier des personnes en grande difficulté de la dynamique de l'événement, en mettant en place un volet « insertion » sociale et/ou professionnelle.

Avant-projet de Cahier des charges artistiques et techniques

1 - DATE

Le Défilé aura lieu le dimanche 17 septembre 2023 à Lyon, dans le cadre de la 20e Biennale de la danse qui se tiendra du 11 au 30 septembre 2023.

2 - FORMES ET THÈME

L'édition 2020, reportée en 2021 en raison de la crise sanitaire, a pris une nouvelle forme, résiliente et spectaculaire, avec les 12 groupes présentant sur le plateau du Grand théâtre de Fourvière une chorégraphie de cinq minutes.

Cette formule ayant rencontré un grand enthousiasme, et permettant ensuite aux groupes de "rejouer" leur Défilé sur leurs territoires dans divers cadres, fêtes ou festivals, nous proposons qu'en 2023 le Défilé prenne ces deux formes :

- **la traditionnelle parade dans la rue au centre de Lyon, avec ses milliers de participants et ses 250 000 spectateurs (objet du cahier des charges ci-après),**
- **mais aussi une forme "statique", sans char, donnée aux Usines Fagor en clôture de la Biennale de la danse.**

Le dernier week-end de la Biennale, du 29 septembre au 1 octobre 2023, sera en effet consacré à une célébration du Défilé et de ses valeurs, 27 ans après sa naissance, sous forme réflexive, sensible, spectaculaire, festive, en complément d'une étude mémorielle et prospective de grande ampleur lancée depuis 2020 par la Métropole de Lyon sur cet événement et ce qu'il représente dans - et pour - notre région.

Ces deux formes permettront de convier des publics différents, et pour les amateurs, d'enrichir leur expérience sensible et citoyenne de leur engagement artistique.

→ **En 2023, à moins d'un an des Jeux Olympiques de Paris, nous vous proposons de célébrer la rencontre et le dialogue complice entre la danse et le sport.**

Danse/corps/sport(s)

Chaque chorégraphe et équipe artistique s'associera à une sportive, un sportif, une équipe, un club, une discipline, ou plusieurs, afin d'inventer un lien poétique et festif entre art et sport.

Cette parade chorégraphique où le corps (humain, social) sera au centre associera la ferveur du public, du sport et des arts.

Le Défilé 2023 construira un pont entre la danse et le sport, des valeurs en partage, un lien entre deux mondes unissant la beauté de leurs gestes. Le sport et les arts développent de nombreuses valeurs communes au premier rang desquelles les valeurs universelles de l'humanisme. Art et sport ont tout pour dialoguer, inventer et célébrer un rapport au monde ouvert à la diversité culturelle, à l'inclusion et au mouvement !

Dans les quartiers prioritaires aujourd'hui, la pratique culturelle et artistique comme la pratique sportive sont des vecteurs d'émancipation et de puissants leviers de cohésion sociale.

Nous sommes convaincus que le Défilé 2023 Art et sport favorisera la participation de tous les publics dans un dialogue fructueux et original, encore plus démocratique.

Dominique Hervieu, Directrice artistique
de la Biennale de la danse

3 - PARCOURS

Le Défilé aura lieu à Lyon rue de la République, des Terreaux à Bellecour.

La longueur du parcours est de 1 800 mètres.

La largeur minimum constante est de 6 mètres, elle peut aller jusqu'à 9 mètres à certains endroits du parcours.

Le projet devra tenir compte de la « monumentalité » de cet espace et du public nombreux :

- Largeur du cortège, occupant la totalité des largeurs disponibles tout au long du parcours,
- Dimensions (et notamment hauteur et largeur) des décors et autres constructions,
- Amplitude de la danse,
- Impact visuel du projet artistique (mouvements, costumes, décors),
- Volume sonore.

4 - CHORÉGRAPHE & CHORÉGRAPHIE

- La chorégraphie et la mise en espace occupent la place centrale dans le projet.
- Le chorégraphe, qui peut témoigner d'une expérience professionnelle en tant qu'interprète ou chorégraphe, assure la direction artistique globale.
- Les chorégraphes conçoivent le projet artistique, en assurent la direction et constituent leur équipe (musicien, costumier, plasticien...).
- Ils animent les répétitions avec les participants amateurs selon un calendrier établi avec l'opérateur.
- Le Défilé se déroule sous forme de « marche dansée » sans pause.

L'ensemble des déplacements doit impérativement être chorégraphié ou mis en scène.

Le public étant différent tout au long du parcours, une chorégraphie en boucle est souhaitable. De même, il conviendra de privilégier une chorégraphie plus visuelle que narrative, en rapport avec le temps de perception de chaque groupe par les spectateurs, d'une durée conseillée de 5 à 8 minutes.

5 - RYTHME DU DÉFILE

Le Défilé se déroulera sous forme de « marche dansée » sans pause, à la vitesse moyenne de 50 cm par seconde (30 mètres par minute), soit 1 heure pour les 1 800 mètres de parcours. Cette vitesse commune permet la fluidité de l'ensemble du Défilé.

6 - OPÉRATEUR

Il assure la coordination du projet. Il s'engage à impliquer activement dans le cortège 150 à 500 participants bénévoles et est l'interlocuteur administratif et financier de la Biennale de la danse, avec laquelle il signe une convention.

Le Défilé est ouvert à tous à partir de 10 ans.

D'une manière générale, l'opérateur porte et met en œuvre l'ensemble du projet. Il pourvoit à la totalité des moyens humains (coordination), logistiques et financiers nécessaires (complément budgétaire). Il doit notamment :

- Trouver des locaux pour les répétitions, confection, constructions, stockages...,
- Organiser les plannings des différents ateliers ainsi que les répétitions générales en accord avec le chorégraphe et l'équipe artistique, et avec ses partenaires,
- Pourvoir aux besoins matériels nécessaires au projet,
- Veiller à la bonne assurance contre tout risque des participants, des locaux et des matériels.

7 - MOBILISATION DES PARTICIPANTS

Le Défilé relève de la Politique de la ville. A ce titre l'opérateur s'engage à mobiliser en priorité des personnes issues des quartiers prioritaires et/ou éloignées des pratiques culturelles et artistiques. Pour ce faire il constitue un réseau de partenaires diversifiés sur son (ses) territoire(s), garants d'une mixité sociale et générationnelle des publics mobilisés dans chaque discipline artistique : danse, musique, costumes, décors, etc.

Éducation Artistique et Culturelle, participation des scolaires

Depuis plusieurs éditions les équipes artistiques du Défilé interviennent dans les établissements scolaires pour faire connaître l'événement au public jeune et créer des liens entre les établissements et la dynamique créée sur leurs territoires.

Certains projets pourront être soutenus par la Délégation Académique aux Arts et à la Culture du Rectorat, la Métropole de Lyon (pour les collèges de son territoire) ou la Région Auvergne-Rhône-Alpes (pour les lycées).

Développer un volet « insertion » dans le cadre du Défilé

Certains porteurs de projets choisissent de valoriser un peu plus encore la démarche de mixité des participants dans le cadre du Défilé, en mettant en œuvre une action spécifique d'insertion.

Ces actions concernent un public identifié comme relevant de l'insertion socioprofessionnelle : bénéficiaires du RSA ou RSJ, participants Itinéraire Emploi Renforcé, jeunes inscrits à la Mission locale, Demandeurs d'emploi de longue durée, Travailleurs handicapés, personnes en difficultés socioprofessionnelles et/ou en situation précaire, résidant ou non dans un quartier prioritaire de la Politique de la ville, personnes réfugiées...

L'objectif est alors de dynamiser le parcours vers l'emploi par un travail sur les compétences sociales transférables dans le monde professionnel (estime de soi, confiance en soi, maîtrise de la langue française, travail en collectif, mobilité, fiabilité, ponctualité, ouverture aux autres...).

Exemples d'actions pouvant être co-construites et mises en place avec un ou plusieurs partenaires insertion :

- stages de « remise à niveau », d'orientation, PMSMP (période de mise en situation en milieu professionnel)
- stages de formation professionnelle, contrats aidés, dans le cadre d'un chantier d'insertion (A.C.I.) ou non.

8 - MUSIQUE

- La musique peut être une composition originale, ou une suite de musiques déjà composées, arrangées et liées entre elles. Dans les deux cas la musique sera jouée en direct. Une attention particulière devra être portée à la diversité des instruments, timbres et sonorités proposés.
- Le ou les musiciens professionnels animeront des ateliers avec les participants amateurs.
- Pour l'homogénéité du projet, la bonne réception par le public et le confort des participants, la musique doit être amplifiée. Le son doit être diffusé d'un bout à l'autre du cortège et en direction du public. La sonorisation est à la charge de l'opérateur.
- La Biennale fera bénéficier l'opérateur de son expertise et de ses conseils techniques concernant les systèmes de diffusion du son.

9 - COSTUMES

Toutes les personnes intervenant dans le Défilé doivent être costumées : danseurs, musiciens, mais également les encadrants, chauffeurs, photographes, etc.

- La conception des costumes doit être confiée à un(e) costumier(ère) professionnel(le).
- Une création contemporaine et originale est souhaitée.
- Le costume doit être au service du mouvement et ne pas « masquer » la danse.
- La réalisation des costumes est également sous la responsabilité artistique du costumier qui animera des ateliers avec les participants amateurs.

La Biennale de la danse fera profiter chaque groupe d'éventuels partenariats pour l'achat des matières premières.

10 - ARTS PLASTIQUES

- Le ou les char(s), décors, objets ou toute autre forme ou construction (totems, marionnettes, machines roulantes...) seront des créations originales conçues par un ou des artiste(s) (plasticiens, constructeurs, scénographes) professionnels. Ils seront réalisés par les participants encadrés par le ou les artiste(s).
- Une attention particulière devra être portée à l'esthétique visuelle du cortège et au volume des constructions en adéquation avec les dimensions du parcours.

L'opérateur s'assurera que l'ensemble des matériels et techniques utilisés (soudures, électricité...) respecte la législation en vigueur.

11 - CHARS, VÉHICULES TRACTANTS

Un véhicule tractant est souvent nécessaire pour des raisons techniques, il est le support du système de diffusion sonore et de son alimentation électrique, pour autant il s'agit d'un objet artistique, véritable élément de décor, dont la présence visuelle est importante dans le cortège.

La Biennale fera bénéficier l'opérateur de son expertise et de ses conseils techniques concernant la construction du ou des char(s).

Le véhicule tractant doit faire partie intégrante du char et être décoré ou intégré au décor.

Une attention particulière doit être portée à la dissimulation des éléments techniques disgracieux.

Caractéristiques :

- Longueur maximale de la remorque : 13 m hors tout
- Largeur maximale : 4 m
- Hauteur maximale : 4 m
- Poids maximal : 10 tonnes.

12 - PARTICIPANTS - ACCOMPAGNATEURS

Les personnes intervenant dans le Défilé (danseurs, musiciens, etc.) doivent être âgées d'au moins dix ans. Les mineurs sont placés sous la responsabilité de l'opérateur. Chaque participant se verra offrir un goûter à l'arrivée. Une collation est à prévoir à midi. Chaque groupe doit prévoir son propre personnel d'accompagnement obligatoirement costumé, lors de la mise en place et lors du Défilé. Ils seront responsables de la bonne marche du char et du groupe à l'intérieur du Défilé.

Les photographes et/ou vidéastes engagés par l'opérateur le jour du Défilé seront limités en nombre et devront impérativement être costumés.

13 - TRANSPORTS ET DÉPLACEMENTS

Chaque opérateur doit organiser le transport aller-retour de son matériel et notamment des chars jusqu'au lieu de mise en place. Le déplacement des participants doit se faire en transport en commun. Les parkings individuels ne seront pas organisés par la Biennale de la danse.

14 - COMMUNICATION

Le Défilé bénéficie des supports de communication de la Biennale de la danse (dossier de presse, programme, partenariats presse, site Internet) ainsi que d'une communication spécifique (dossier de presse, conférence de presse, programme, affiche, partenariats presse, radio, télévision). La Biennale de la danse mettra à disposition de chaque groupe des supports de communication du Défilé pour une diffusion locale.

15 - PHOTO ET VIDÉO

Dans l'éventualité où le Défilé serait filmé, retransmis et/ou projeté et/ou commercialisé, l'opérateur, les artistes et les participants sont informés que ces retransmissions n'ouvriront à aucun droit dérivé.

16 - RÉPÉTITIONS GÉNÉRALES

Il est obligatoire d'organiser une ou plusieurs répétitions générales en conditions (plein-air, bitume, sur la longueur exacte, en public). Toute répétition sur la voie publique doit faire l'objet d'une demande d'autorisation par l'opérateur, auprès de la préfecture (communes en zone « police ») ou de la mairie (communes en zone « gendarmerie ») concernée.

En 2023, compte tenu du thème du Défilé, de la proximité des Jeux olympiques de Paris 2024 et de l'existence le 23 juin de la Journée olympique mondiale, nous vous invitons à organiser certains de vos temps forts et répétitions générales le dernier week-end de juin, ou à rejoindre la dynamique existant éventuellement sur votre territoire.

17 - ASSURANCE

L'assurance des répétitions y compris les générales est à la charge de l'opérateur. Les véhicules et leurs conducteurs doivent être en règle avec la législation en vigueur. De leur arrivée à Lyon jusqu'à la fin de l'événement, les participants sont couverts par la Responsabilité Civile de la Biennale. Il est cependant impératif que les groupes contractent leur propre assurance Responsabilité Civile ; une copie des attestations RC participants et véhicules sera fournie à la Biennale de la danse.

18 - FINANCEMENT

Chaque projet sélectionné reçoit un financement de 27 000 € H.T. de la part du Comité de pilotage. Le financement complémentaire sera trouvé par l'opérateur, auprès de la ou des collectivités dont il dépend (communes, agglomérations...), ou de tout autre partenaire, public ou privé, en espèces ou en nature. L'opérateur présentera un budget équilibré, avec les justificatifs d'engagement de ses co-financeurs (voir fiche-type ci-après).

19 - PARTENARIAT ET SPONSORING

Les éventuels partenaires (publics ou privés) de chaque projet peuvent apparaître dans le dossier de presse du Défilé (citations, logos) et sur le site internet de la Biennale de la danse. Dans un souci d'esthétique, ils ne pourront en aucun cas apparaître au sein du cortège (bannières, banderoles, logos, etc.).

→ **Un cahier des charges définitif et contractuel sera signé par la Biennale de la danse et l'opérateur après sélection du projet.**

La Biennale s'engage dans une démarche RSE

Depuis janvier 2021, la direction et l'équipe permanente de la Biennale de Lyon ont fait le choix d'être plus attentives à l'impact social et environnemental de leurs activités. En a découlé la formalisation d'une démarche RSE (responsabilité sociale de l'entreprise) qui modèle les projets artistiques et l'organisation interne et engage notre responsabilité à l'égard de toutes nos parties prenantes, qu'il s'agisse des artistes, des publics et visiteurs, des partenaires privés et publics, des prestataires et collaborateurs.

La Biennale de Lyon devient une organisation qui adapte ses modes de travail à sa stratégie de réduction de son impact environnemental et social avec : une démarche de gestion durable des déchets, un plan de mobilité durable, un cahier des charges de nos prestations alimentaires qui intègre des critères « bas-carbone », une politique d'achats responsables, la sensibilisation de toutes nos parties prenantes...

Après avoir réalisé notre bilan carbone de l'édition précédente nous avons repéré 3 postes d'émission de CO2e sur lesquels nous allons activer autant de leviers que possible pour réduire notre impact sur l'environnement en accord avec les objectifs des accords de Paris (limiter le réchauffement climatique à +1.5°C et donc réduire de -80% nos émissions de CO2e d'ici 2050).

Des actions concrètes seront mises en œuvre pour :

- Réduire l'impact des déplacements (public, artistes, amateurs, collaborateurs, etc.)
- Réduire l'impact de notre communication
- Réduire l'impact de l'alimentation (équipes, amateurs, artistes, spectateurs)

L'engagement de notre écosystème est essentiel pour progresser dans cette démarche de transition.

Nous souhaitons vous sensibiliser à notre démarche et vous invitons à prendre en compte les points suivants :

- La question de la mobilité des participants (des lieux de répétition accessibles en transports en commun, la mise en relation pour le covoiturage, etc.)
- La question de la gestion des déchets de production (réemploi des matériaux, fin de vie des costumes, etc.)

D'une manière générale, toutes les initiatives vertueuses qui engagent la responsabilité sociale et environnementale des porteurs de projets seront accueillies avec beaucoup d'intérêt.



20e BIENNALE DE LA DANSE - LE DÉFILÉ 2023

Fiche-type – Demande d'aide au projet

Le dossier de candidature doit faire apparaître :

1 – LE PROJET ARTISTIQUE

2 – LE(S) CHORÉGRAPHE(S)

Coordonnées
Dossier professionnel

3 – L'ÉQUIPE ARTISTIQUE

Coordonnées
Dossiers professionnels
Images (le cas échéant)

4 – L'OPÉRATEUR

Nom de la structure
Coordonnées
Responsable (nom, prénom, fonction)

5 – LES PARTENAIRES

Institutions, structures et organismes impliqués dans et autour du projet
Détail des collaborations envisagées et des publics ainsi attendus

6 – L'INTÉRÊT CULTUREL ET SOCIAL

Territoires et publics concernés
Prolongations envisagées
Animations « périphériques » éventuelles (avant, pendant, après)

7 – BUDGET PRÉVISIONNEL

Budget détaillé faisant apparaître les dépenses prévues pour chaque poste et les sources des recettes (joindre les justificatifs d'engagement des financeurs)

8 – PRÉSENTATION DU VOLET INSERTION (LE CAS ÉCHÉANT)

Partenaire(s) insertion
Publics mobilisés
Contenus de l'action
Budget prévisionnel

Le dépôt des dossiers de candidature se fera sur rendez-vous entre le 13 et le 24 juin 2022 (à prendre dès maintenant) auprès de Stéphanie Claudin & Xavier Phélut, chefs de projet du Défilé : 04 27 46 65 60 - defile@labiennaledelyon.com